

Martinique
☎ 05.96.70.04.67

Nos prochains rendez-vous.
Venez-y nombreux !

Guadeloupe
☎ 06.90.12.80.93

♦ Réunion de Marie
Reine des Cœurs au
Prieuré :
☞ Vendredi 4 mars
☞ Vendredi 1er avril

♦ Cours de doctrine pour
adultes (de 17h15 à
17 45 à la chapelle).
☞ Mardi 15 mars
☞ Mardi 22 mars
☞ Mardi 29 mars

♦ Conférence (de 8 h 30 à
9 h 30 à la chapelle).
☞ Samedi 12 mars

Guyane
☎ 05.96.70.04.67

♦ A Cayenne : Chapelle
Saint Joseph (14, rue
Saint Joseph, Cité
N'Zila)
☞ Vendredi 11 mars
(pour les Cendres)
10 h 00 : Messe
☞ Vendredi Saint 22 avril
☞ Samedi Saint 23 avril
☞ Dimanche de Pâques
♦ A Kourou :
☞ Jeudi 10 mars
☞ Jeudi Saint 21 avril
☞ Vendredi Saint 22 avril

♦ Conférence à 19h15 à
la chapelle.
☞ Vendredi 18 mars
☞ Vendredi 15 avril
♦ Réunion de la Com-
pagnie de Marie
Reine des Cœurs
à 17h30 à la
chapelle.
☞ Pas de réunion en mars
☞ Vendredi 1er avril

Horaires habituels des offices aux Antilles - Guyane

Martinique

☎ 05.96.70.04.67
Chapelle
N. D. de la
Délivrande
64, rue Moreau-de-
Jonnès
97200 Fort-de-France
97p.martinique@fsspx.fr

Dimanche et fêtes : 7h00 (messe basse)
9h00 (messe chantée)
➤ confessions dès 6h30

- ♦ En semaine : 6h30
- ♦ Exposition du Saint Sacrement : jeudi à 7h15 (chapelet)
- ♦ Confessions et permanence : tous les jours de 7h30 à 10h30
- ♦ Catéchismes : mercredi de 14h30 à 16h30 (prieuré)

Guyane

☎ 05.96.70.04.67

♦ Messe et confessions:
selon le programme ci-dessus.

Guadeloupe

☎ 06.90.12.80.93
Chapelle
N. D. de
Guadeloupe
5, Quai Lardenoy
97110 Pointe-à-Pitre

- ♦ Dimanche à 7h00 (messe basse) et 9h00 (messe chantée)
- ♦ En semaine : lundi à 6h30
vendredi à 18h00
samedi à 18h
- ♦ Confessions : avant ou après chaque messe
- ♦ Catéchismes : le samedi de 8h30 à 9h30
- ♦ Permanence : le samedi de 9h30 à 12h00

N° 133



La Foi de Toujours

« Sans la Foi, il est impossible de plaire à Dieu. » (Heb. XI, 6)

Fraternité Sacerdotale Saint Pie X - Antilles et Guyane

Mars
2011

Le mot de notre fondateur

Or c'est encore une des désastreuses conséquences du Concile, de chercher à détruire cette spiritualité traditionnelle et catholique du renoncement, de la Croix, du mépris des choses temporelles, de l'imitation à porter sa croix à la suite de Notre-Seigneur, pour poursuivre une justice sociale basée sur l'envie et le désir des biens de ce monde, lançant les populations dans des luttes fratricides, qui multiplient les pauvres, alors que c'est précisément la vraie spiritualité qui changera les cœurs et orientera vers une meilleure justice sociale.

Itinéraire Spirituel

« Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous ! » Luc 13, 5

Pour nous préparer à Pâques, il y a la Semaine Sainte. Pour nous préparer à la Semaine Sainte, il y a le Carême. Pour nous préparer au Carême, il y a le temps de la Septuagésime. Cela peut sembler beaucoup, mais justement, l'Église considère la fête de Pâques comme si importante, qu'elle nous encourage par cette longue préparation. Alors comment profiter utilement, chers fidèles, de ce temps qui nous conduit à Pâques ?

C'est la liturgie, source de la Révélation, qui nous répond. Les textes des messes et des offices du bréviaire, textes inspirés du Saint-Esprit, nous invitent tous à nous convertir. Conversion surprenante puisque ces textes ne s'adressent pas directement aux païens, mais bien à nous fidèles de l'Église. Or ne sommes-nous pas déjà convertis ? Il est vrai que si nous vivons en baptisés,

nous n'avons pas besoin d'une conversion comme celle de Saint Paul sur le chemin de Damas. Mais cette conversion que demande l'Église est celle du cœur toujours trop attiré par les choses d'ici-bas.



Saint Jean-Baptiste prêchant la pénitence

En effet, le mal du péché, c'est de nous détourner de Dieu, le seul but de notre vie, pour nous tourner vers les créatures (que ce soient les richesses, les plaisirs ou les honneurs). La conversion à laquelle nous sommes appelés consiste donc à l'inverse, à se détacher des créatures pour se tourner vers Dieu.

Ne rêvons pas ! Il est impossible de s'attacher à Dieu et aux créatures en même temps : « Nul ne peut servir deux maîtres » dit Notre-Seigneur lui-même. Si donc nous sommes résolus à le servir, il n'y a qu'une seule voie, le chemin de la Croix, qui est un chemin de renoncement, de pénitence : « Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il se renonce, qu'il prenne sa croix et qu'il me suive ».

La pénitence consiste dans cette lutte contre nos inclinations déréglées par le péché originel. Elle suppose donc un effort. Mais aussi la pénitence nous grandit aux yeux de Dieu. Par elle nous pouvons manifester à la Divine Justice, notre repentir. Les sacrifices, les privations, les renoncements que nous offrons en union avec la Passion de Notre-Seigneur, jointes à la confession sacramentelle, diminuent et peuvent même supprimer la peine liée à nos péchés passés, nous permettant d'accéder au Ciel sans passer par ce lieu de tourments terribles qu'est le purgatoire.

En nous invitant à la pénitence, l'Église ne se fait que l'écho de son Chef qui est venu sur terre pour « appeler les pécheurs au repentir » Luc 5, 32. C'est Notre-Seigneur qui nous prévient qu'il ne faut pas tarder : « Faites pénitence



Padre Pio, un modèle de pénitence

car le Royaume des Cieux est proche » Matth. 4, 17.

Alors chers fidèles, n'attendons pas plus longtemps. Profitons de ce saint temps pour faire une véritable pénitence. Prenons le temps d'examiner notre vie pour corriger ce qui déplaît à notre Sauveur. Coupons avec les mauvaises habitudes. Prenons une ou deux bonnes résolutions. Offrons chaque jour quelques sacrifices faits avec amour de Dieu. Et si nous y sommes fidèles, nous goûterons déjà ici-bas la paix de l'âme et là-haut un bonheur sans fin. « Il y a plus de joie dans le Ciel pour un pécheur qui fait pénitence, que pour quatre-vingt-dix-neuf justes qui n'ont pas besoin de pénitence » Luc 15, 7. Le Bon Dieu saura alors nous récompenser largement à l'occasion de cette belle fête de Pâques.

Père Chrissent

clairement sa volonté de la voir entreprendre la réforme de l'Ordre franciscain, dans lequel s'était introduit un adoucissement considérable des observances primitives et de le ramener à la pauvreté et à la pénitence de saint François et de sainte Claire. Colette alors répète les paroles de la Vierge Marie : « Voici la servante du Seigneur. »

Elle partit pour Nice où se trouvait le pape Benoît XIII, qui l'accueillit avec faveur et lui conféra la dignité abbatiale. Colette se rendit alors à Besançon où elle fonda le premier couvent des Clarisses réformées. Elle-même ne portait qu'une pauvre robe tout usée et allait toujours nu-pieds ;

son lit était une botte de paille avec un morceau de bois pour oreiller. Sept fois par jour, elle se donnait la discipline et portait un rude cilice. Enfin, tous les vendredis, de midi à 3 heures, elle endurait d'explicables douleurs qui lui faisaient ressentir les souffrances de la Passion du Sauveur. Elle portait une ceinture de fer si serrée que la chair avait crû par-dessus. Elle jeûnait toute l'année, excepté les dimanches, et observait l'abstinence

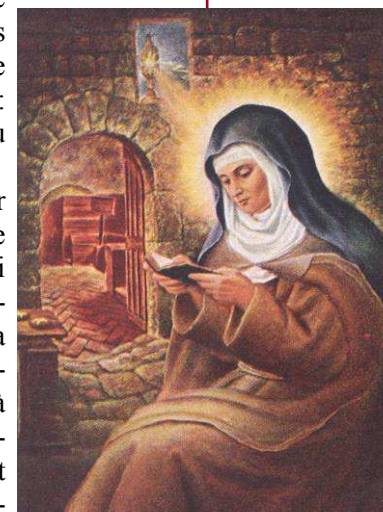
perpétuelle, comme ses filles en ont conservé l'usage ; mais à ces pratiques de pénitence, elle joignait d'autres mortifications, se contentant souvent pour son repas d'un peu de pain, et annihilant par une grande quantité

d'eau le goût du vin qu'on l'obligeait à accepter pour sa santé. La sévérité de la clôture n'est pas moins grande. Les religieuses ne parlent aux gens du dehors qu'à travers une plaque de tôle percée de trous et munie de pointes de fer.

Elle s'employa aussi à réformer l'ordre des Clarisses. Elle établit d'autres couvents de Clarisses en Bourgogne, en Franche-Comté, en

France, en Savoie, en Languedoc, en Flandre. En se rendant à Seurre, à l'admiration des habitants des villages voisins, Colette et ses compagnons traversèrent, en marchant sur les eaux, les flots débordés de la rivière du Doubs.

En 1446, la réformatrice est à Gand ; elle annonce sa mort prochaine, et le lundi 6 mars 1447, elle s'éteint doucement, en cette ville, de la mort des Saints.



SAINTE COLETTE
Réformatrice des
Clarisses
Fête le 6 mars

Père Claret

LE SAINT DU MOIS

Le dimanche 13 janvier 1381, à Corbie, était baptisée Nicolette ou Colette, que ses parents, déjà sexagénaires, avaient obtenue par la puissante intercession de Saint Nicolas.

Ses premiers actes sont de prier et d'aimer le prochain. Sa mère la fait participer à sa pieuse coutume de méditer chaque jour la Passion du Sauveur ; son père lui inculque des habitudes charitables. A neuf ans, elle reçoit de Dieu révélation pleine et entière de l'esprit de l'Ordre sérapique de Saint François ; dès lors, elle unit la plus délicieuse innocence à la plus dure pénitence : elle se ceint les reins de cordes grossières, glisse en secret dans son lit des branches d'arbres, et même, si elle peut, dort sur le plancher.

Distribuer l'aumône aux pauvres, les accueillir, soigner les malades, voilà les grandes joies de cette enfant de neuf ans ; avec cela, la contemplation, la prière devant le tabernacle, et surtout l'assistance à l'office canonial des Bénédictins.

Mais sa taille exigüe inquiétait son père, à qui les voisins reprochaient sans cesse de permettre à l'enfant des fatigues corporelles qui la feraient certainement demeurer « naine ». Colette se rend à Notre-Dame de Brebières, à Albert. Et Dieu accorde à sa

prière une croissance miraculeuse ; en effet on peut encore constater par les vêtements mêmes de la Sainte que sa taille était très au-dessus de la moyenne.

A la mort de ses parents, Colette fit le vœu de chasteté perpétuelle sur le conseil de son directeur spirituel, et elle chercha à entrer dans la vie religieuse. Elle s'empessa de distribuer ses biens aux pauvres et fit plusieurs séjours dans des monastères. Mais aucun ne put plaire à son cœur épris de pénitence et de renoncement.

Elle se confia à un Père franciscain qui lui conseilla de vivre en recluse, sous la règle du Tiers-Ordre de Saint-François. Le reclusage fut élevé entre deux contreforts de l'église paroissiale. Cette maison comprenait un vestibule très exigü, qui servait aussi de parloir ; la porte donnant sur la rue était fermée ; une grille en treillis de fer séparait cette première pièce de la seconde, la cellule de la recluse ; enfin, de là on passait dans l'oratoire où une petite fenêtre, munie d'une grille sur l'église, permettait à la recluse de suivre les offices et de recevoir la sainte Communion. Colette allait y rester sept ans.

Cependant, à peine la recluse a-t-elle pu goûter le bonheur de cette sainte clôture que Dieu lui manifesta

REPONSES AUX LECTEURS

Le Carême est le temps de la pénitence. Pour quoi faire ? Et comment ?

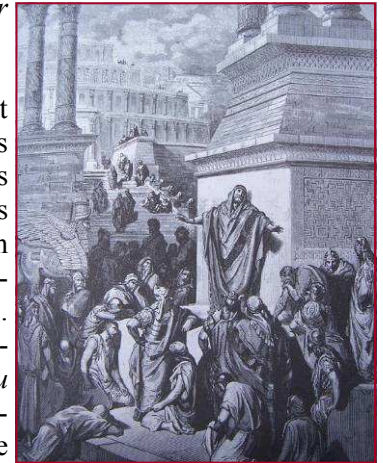
La mortification chrétienne a pour but de neutraliser les influences malignes que le péché originel exerce encore dans nos âmes. La concupiscence, la triple convoitise des yeux, de la chair et de l'orgueil, se fait sentir en nous, même après le baptême, afin de nous exciter aux glorieuses luttes de la vie chrétienne. C'est cette triple convoitise que l'Écriture appelle *le vieil homme*, opposé à *l'homme nouveau* qui est Jésus vivant en nous et nous-mêmes vivant en Jésus, ou encore *la chair* ou la nature déchue opposée à *l'esprit* ou à la nature régénérée par la grâce surnaturelle. C'est ce vieil homme ou cette chair qu'il faut non pas anéantir, car c'est chose impossible tant que dure la vie présente, mais mortifier, réduire pratiquement à l'impuissance, à l'inertie et à la stérilité d'un mort ; il faut l'empêcher de donner son fruit qui est le péché, et annuler son action dans toute notre vie morale.

Voici quelques exemples de mortification tirés de la vie et de l'enseignement des Saints.

1) Par rapport au corps, limitez-vous, autant que possible, dans les aliments, au simple nécessaire. Priez Dieu souvent, tous les jours, d'empêcher par sa grâce que vous ne franchissiez les bornes de la nécessité, et que vous ne vous laissiez aller à l'attrait du plaisir. Ne prenez rien entre les repas, à moins de nécessité ou de raisons de convenance. Il ne vous est pas interdit de goûter quelque satisfaction corporelle, mais faites-le avec une intention pure et en bénissant Dieu.

Régalez votre sommeil, évitant en ceci toute lâcheté, toute mollesse, surtout le matin. Fixez-vous une heure pour le coucher et le lever, et tenez-vous-y énergiquement. En général, ne prenez du repos que dans la mesure du nécessaire ; livrez-vous généreusement au travail, n'y épargnez pas votre peine. Prenez garde d'exténuer votre corps, mais gardez-vous de le flatter ; dès que vous le sentez tant soit peu disposé à se rebeller, aussitôt traitez-le en esclave.

Si vous ressentez quelque légère indisposition, évitez d'être à charge aux autres par votre mauvaise humeur ; laissez à vos frères le soin de vous plaindre ;



La ville de Ninive fait pénitence



Souviens-toi du « pourquoi ? » de notre Martinique !

A la Restauration, Le Ministre de la Marine fut chargé par le Roi d'y envoyer 43 prêtres ou le Clergé, privé depuis longtemps du secours de la Métropole, était devenu insuffisant pour le service des Paroisses. 15 étaient prévus pour la Martinique, 22 pour la Guadeloupe, et 6 à l'Île Bourbon (La Réunion). Un rapport de 1816 dénombre 23 prêtres à la Martinique, dont quelques étrangers, « infirmes et accablés de vieillesse ». En 1825, l'Abbé Carrand, Préfet Apostolique reconnaissait que « si, depuis la Restauration, le Ministre n'avait rien négligé pour procurer des Missionnaires à nos Colonies, cependant, les prêtres déjà en service étant très âgés, mais pas impotents, malgré les charges écrasantes qu'ils portaient, devraient bien encore « tenir » de quinze à vingt d'années. Ce qui nécessiterait l'apport d'un recrutement plus jeune.

Les diocèses de France ne pouvant fournir des prêtres aux Colonies, il n'y avait guère que le Séminaire du St Esprit qui satisfait à cet impérieux besoin. Or, sans aucune raison apparente, le Gouvernement de Juillet supprima d'un seul coup toutes les allocations consenties au Séminaire. C'était ou ignorer son rôle, ou vouloir sa disparition. Le Supérieur, l'Abbé Bertout, licencia tous les élèves.

Que deviendraient les Missions Coloniales ? Grâce au concours de bienfaiteurs, le Séminaire put rouvrir l'année suivante. Le Gouvernement lui-même ne tarda pas à en reconnaître l'utilité. On travaillait alors à la suppression de l'esclavage, et le ministère des prêtres était plus que jamais nécessaire à la formation des nouveaux citoyens. Or, en 1839, malgré l'apport du Séminaire du Saint-Esprit, il manquait encore des prêtres aux Colonies. L'Amiral Duperré, alors Ministre de la Marine, comprit la nécessité de rétablir les subventions qui lui avaient été « imprudemment » supprimées.

En 1839-1840, douze nouveaux prêtres partirent vers la Martinique, dont 5 venant du Séminaire, et 7 de diocèses de France.

Malgré toutes les précautions prises, on accepta parfois des sujets dont leurs diocèses d'origine étaient bien aise de se débarrasser. C'était normal. Seules les lumières du Père Tout Puissant pouvait éviter un mauvais choix !

Pour être moins exposé à recruter des indésirables, il parut bon d'imposer un séjour d'une année au Séminaire du Saint-Esprit, aux prêtres des diocèses, avant de les envoyer aux Colonies. ♦

par Emel

LA VIE AU PRIEURE



Journée de travaux efficace et... détendue !

Pendant trois semaines, le P. Demierre est venu remplacer le P. Claret. L'occasion pour notre abbé suisse de découvrir les Antilles... et la Pelée ! Merci à lui.

Alain, Nos maçons à fidèle au l'œuvre dans la poste. sacristie.

Le père du... Père (Chrissent) en plein effort.



pour vous, soyez patient et muet comme le divin Agneau qui a véritablement porté toutes nos langueurs. Recevez docilement, supportez humblement, patiemment, persévéramment, la mortification pénible qu'on nomme la maladie.

2) Pour la mortification des sens et des passions, fermez vos yeux avant tout et toujours à tout spectacle dangereux, et même vain et inutile. Voyez sans regarder. Tenez vos oreilles fermées aux propos flatteurs, aux louanges, aux mauvais conseils, aux médisances, aux railleries blessantes, aux indiscretions, à la critique malveillante, aux soupçons rapportés, à toute parole pouvant causer entre deux âmes le plus petit refroidissement.

Faites bon visage à tous les temps, souriez à toutes les températures. Heureux si nous pouvions arriver à dire de bon cœur cette parole qui était familière à saint François de Sales : « Je ne suis jamais mieux que quand je ne suis pas bien ».

3) Pour l'esprit et la volonté, mortifiez votre esprit en lui interdisant toutes les vaines imaginations, toutes les pensées inutiles ou étrangères qui font perdre le temps, dissipent l'âme, dégoûtent du travail et des choses sérieuses. Toute pensée de tristesse et d'inquiétude doit être bannie de votre esprit.



Saint Jérôme faisant pénitence

Mortifiez l'organe naturel de votre esprit, c'est-à-dire la langue. Exercez-vous volontiers au silence, surtout en vous l'imposant spontanément.

Par-dessus tout, mortifiez votre volonté ; c'est le point décisif. Pliez-la constamment à ce que vous savez être le bon plaisir de Dieu et l'ordre de la Providence, sans tenir aucun compte ni de vos goûts, ni de vos aversions.

Regardez la moindre désobéissance aux ordres ou même aux désirs de vos supérieurs comme s'adressant à Dieu.

Aimez à être oublié et à n'être compté pour rien ; ne parlez guère de vous-même ni en bien ni en mal, mais cherchez par le silence à vous faire oublier.

Acceptez avec la plus parfaite résignation les mortifications venant de la Providence, les croix et les travaux attachés à l'état où la Providence vous a placé. « Là où il y a moins de notre choix, disait saint François de Sales, il y a plus du bon plaisir de Dieu ». Nous voudrions choisir nos croix, en avoir une autre que la nôtre, porter une croix pesante qui aurait au moins quelque éclat, plutôt qu'une croix légère qui fatigue par sa continuité : illusion ! c'est notre croix qu'il faut porter, non pas une autre, et son mérite n'est pas en sa qualité, mais en la perfection avec laquelle on la porte.

Souviens-toi du « pourquoi ? » de notre Guadeloupe !

Le désordre, le bruit, les attroupements autour de l'église sont sévèrement punis de 500 livres d'amende – au profit des hôpitaux – et jusqu'à 8 jours de prison agrémentés de trois heures de carcan : ainsi en décide le gouverneur comte de Nozières le 1^{er} janvier 1773. Il vise particulièrement la répression des huées indécentes et les tumultes qui accompagnaient les mariages, au point que certains curés s'étaient vus obligés de les célébrer de nuit.

L'usage des tabacs est prohibé aux abords des églises, en vertu d'une bulle d'excommunication du pape Urbain VIII. Les commerçants et cabaretiers sont tenus de fermer boutique aux heures des offices et tous autres jours à partir de 8 heures. Les jeux et amusements sont interdits aux mêmes moments.

Pas de risque donc comme aujourd'hui de voir le saint lieu se vider si d'aventure une course cycliste passe à ce moment-là ; ni d'être dépourvu d'enfants de chœur que l'on retrouve sur le terrain de football ; ni d'entendre le rire bruyant des joueurs de dominos, leurs éclats de voix, les vociférations des amateurs matinaux de « décollage rhum », ou les plaisanteries grasses des chauffeurs de taxi.

Un conseil de marguilliers veille de plus au bon ordre et à l'administration de la paroisse ; il se voit contrôlé constamment par les agents du gouvernement. Elus pour un an, ils sont néanmoins « contribuables en la fonction ». Leur position n'est nullement enviable, beaucoup la refuseront, et il faudra un décret du roi pour décider qu'on pouvait y obliger quelqu'un même par la contrainte.

Les quêtes sont l'une de leurs charges principales ; ils sont strictement tenus de les faire ou alors de les compenser de leur poche et sur la base de la plus forte de toute l'année.

Par ordonnance du roi du 26 février 1726, ils procèdent à la « criée » des bancs et à leur concession au plus offrant et dernier enchérisseur. Notons que le prix est variable suivant la situation du banc dans l'église.

Tout en haut c'est évidemment plus cher et les premières places se paient en conséquence, cela va de soi. Seule une veuve peut conserver celle de son défunt mari, les autres sont déclarés libres à la mort de leur locataire. Les marguilliers n'ont d'ailleurs pas le droit de les concéder à qui bon leur semble, ni d'autoriser des épitaphes dans les églises. On vient d'ailleurs d'interdire désormais d'y déposer les morts, même pas sous le banc qui leur était concédé de leur vivant comme le voulait la coutume. ♦



NOTRE-SEIGNEUR JESUS-CHRIST

Sitôt après la chute originelle, Dieu a promis un sauveur. Le Messie « envoyé » est le Fils de Dieu fait homme. Sa venue dans la chair (le corps et, par lui, la nature humaine) est appelée Incarnation (In carne = action de venir dans la chair). Ce mystère est donc celui du Fils de Dieu fait homme. On L'appelle Notre Seigneur (parce qu'Il est Dieu), Jésus (c'est son nom = « Sauveur »), Christ (« oint », Il a reçu l'onction de la divinité sur son humanité).

Le Fils de Dieu en se faisant homme, n'a pas cessé d'être Dieu; mais, tout en restant vrai Dieu, il a commencé à être aussi vrai homme. 77

I. LE MYSTERE DE L'INCARNATION

Jésus-Christ est né de la Vierge-Marie, l'an 754 de Rome, sous les règnes de César Auguste (Empereur romain) et Hérode (Roi de Palestine) à Béthléem de Juda. Vraiment homme par tout ce qui parut de Lui (Saint Paul), Il a prouvé par ses affirmations, par ses miracles et son extraordinaire Vertu, qu'Il était le Fils de Dieu.

Le Fils de Dieu s'est fait homme en prenant un corps et une âme comme les nôtres, dans le sein très pur de la Vierge Marie, par l'opération du Saint-Esprit. 76

En Jésus-Christ, il y a deux natures: la nature divine et la nature humaine. 78

- ✘ la nature divine, qu'Il a de toute éternité avec le Père et le Saint-Esprit, parce qu'Il est Dieu ;
- ✘ la nature humaine, qu'Il tient de la Vierge Marie (seule), faite comme la nôtre d'une âme et d'un corps humains.

C'est cette personne unique qui unit ces deux natures en les faisant subsister l'une et l'autre ; et donc, il n'y a pas de personne humaine en Jésus-Christ, quand Jésus-Christ parle, c'est le Fils de Dieu qui parle.

En Jésus-Christ, avec les deux natures, il n'y a pas deux personnes mais une seule, la Personne divine du Fils de Dieu. 79

Remarques: 1) C'est la personne qui agit. C'est donc toujours la personne du Fils de Dieu qui fait tout. Mais son action est divine ou humaine, selon la nature qui agit (quand Il ressuscite un mort = nature divine, quand Il pleure ou est triste = nature humaine) ;

2) La Vierge Marie n'a donné à Jésus-Christ que sa nature humaine. Mais, comme une mère est mère de son fils (= de la personne), on peut dire en toute vérité cette chose inimaginable que la Vierge Marie est mère de Dieu, puisque son vrai fils (selon la nature humaine) est Fils de Dieu et donc Dieu Lui-même!

Jésus-Christ est né de Marie toujours vierge, qui pour cette raison, s'appelle et est vraiment *Mère de Dieu*. 82

II. LES PREUVES

Notre-Seigneur Jésus-Christ, a affirmé sa divinité et l'a prouvée par ses miracles et prophéties. Il faut ces deux choses pour prouver sa divinité. [Jean X, 36-38: « Vous Me dites, à Moi, que le Père M'a sanctifié et envoyé dans le monde: Tu blasphèmes; parce que J'ai dit: Je suis le Fils de Dieu? Si Je ne fais pas les oeuvres de mon Père, ne Me croyez point. Mais si Je les fais, quand bien même vous ne voudriez pas Me croire, croyez aux oeuvres afin que vous connaissiez et croyiez que mon Père est en Moi et Moi dans mon Père »].

Un miracle est un fait sensible, supérieur à toutes les forces et lois de la nature, et qui ne peut donc provenir que de Dieu seul, Maître de la nature. ⁸⁷

Remarques: 1) Les miracles de Notre Seigneur sont tout à fait remarquables parce qu'Il les accomplit de sa propre autorité (souvent en donnant des ordres). La Vertu des miracles, qui ne peut venir que de Dieu seul est donc en Notre Seigneur, tandis que pour faire des miracles les saints se font tous petits et imploront Dieu d'intervenir.

2) La seule résurrection de Notre Seigneur prouve sa divinité. En effet, Notre Seigneur s'est ressuscité Lui-même, comme Il l'a dit. Or, un homme ordinaire est incapable d'une action (miraculeuse de surcroît) après sa mort, sa personne étant dissoute par la séparation de l'âme et du corps. Si donc, Notre Seigneur se ressuscite Lui-même, c'est que sa personne agit toujours après sa mort, c'est qu'elle n'est pas celle d'un homme mais celle du Fils de Dieu.

Jésus-Christ est mort comme homme, car, comme Dieu, il ne pouvait ni souffrir ni mourir. ⁸⁹

III. LES ERREURS

1. Erreurs quant aux natures

- ✘ Les uns ont nié la nature humaine (gnostiques, docètes, au Ier siècle) soit directement (docètes) en disant que le corps de Notre Seigneur n'était qu'une apparence, soit indirectement en disant que Notre Seigneur n'avait pas d'âme, la divinité en tenant lieu (Appolinaire) ;
- ✘ Les autres, ont nié la nature divine (Arius au IVème siècle, diacre d'Alexandrie). Ils refusent que le Fils (Jésus-Christ) soit consubstantiel au Père, c'est-à-dire identique à Lui quant à sa nature divine.

2. Erreurs quant à l'union

- ✘ Les uns (Nestorius, patriarche de Constantinople au Vème siècle) affirment qu'il y a deux personnes en Notre Seigneur, divine et humaine, unies moralement !
- ✘ Les autres (Monophysisme d'Eutychès, moine de la même époque) affirment que les deux natures de Notre Seigneur se sont mélangées (!) pour en faire une seule (?!).